

# ARFISS

POITOU —  
CHARENTES

2015  
2020

## PROJET ASSOCIATIF

Un projet inscrit dans une histoire et dans sa continuité

Un projet fondé sur des valeurs associatives partagées

Un projet prenant en compte les différentes évolutions sociétales : familles, jeunes, handicap, vieillissement, exclusion/insertion, immigration

Un projet résolument inscrit vers l'avenir prenant en compte les enjeux liés à la nouvelle grande région

Un projet qui se donne des objectifs à 5 ans

Un projet fondé sur l'articulation du développement social et du développement économique

Un projet intégrant une démarche d'évaluation

Un projet associant tous les partenaires publics et privés de l'action sociale et médico-sociale, de l'Université, des collectivités locales, de l'Etat, du Conseil Régional

Novembre 2015

## ***Point sur la démarche d'élaboration du projet associatif***

*Ce projet de l'association ARFISS est le fruit d'un travail de réflexion, d'échange, de partage et de co-construction qui s'est déroulé de Novembre 2014 à Septembre 2015.*

*Au rythme d'une rencontre en moyenne par mois, l'élaboration de ce projet associatif s'est faite avec la contribution active d'un groupe de 7 membres du conseil d'administration et du directeur général de l'association.*

*Sur le plan méthodologique, chaque rencontre, d'une durée d'une demi-journée, a fait l'objet d'un thème de travail préparé par chaque administrateur/participant et a été suivie par un document d'étape corrigé puis validé par le groupe des participants.*

*C'est Christian Chassériaud (ancien président de l'AFORTS, ancien membre du conseil supérieur du Travail social, auteur du rapport sur « la grande exclusion sociale en France » - Ministre des Affaires Sociales (1993) et du rapport « Le Travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté » - CSTS – 2008) qui en a assuré l'animation et la rédaction.*

*Le projet associatif de l'ARFISS est un projet ouvert. Il s'inscrit dans une démarche de co-construction qui se poursuivra en association avec tous les partenaires de l'association concernés, ceux de l'interne (formateurs, étudiants...) comme ceux de l'externe (établissements sociaux et médico-sociaux, administrations, université, autres centres de formations sociales de la nouvelle grande région...). Ce projet fera donc l'objet de tous les développements nécessaires permettant son enrichissement au service des personnes en formation, des structures d'action sociale et au-delà de tous les publics concernés par l'action sociale ou médico-sociale.*

## Sommaire

<b>PROJET ASSOCIATIF DE L'ARFISS.....</b>	<b>4</b>
PREAMBULE .....	4
I - UN PROJET INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DE L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION .....	7
II - UN PROJET FONDE SUR DES VALEURS PARTAGÉES, SE RÉFÉRANT AUX PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SUPPORT POUR UNE DÉMARCHÉ ETHIQUE VECUE.....	10
Les six valeurs affirmées dans le projet associatif de l'ARFISS.....	10
III - UN PROJET INTEGRANT LES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES ET CELLES DU TRAVAIL SOCIAL ET DES FORMATIONS SOCIALES.....	13
Les évolutions de la société .....	13
Les nouveaux enjeux autour des formations sociales .....	14
IV - UN PROJET COMME « ESPACE D'ENGAGEMENT ».....	16
L'engagement dans l'ARFISS .....	16
Les trois exigences pour la vie de l'ARFISS : bénévolat et compétences, solidarité, évaluation	16
Une charte d'engagement des administrateurs.....	17
La dimension du positionnement politique de l'association .....	17
V - LE PROJET ASSOCIATIF : SES OBJECTIFS POUR LA PÉRIODE 2016-2020 .....	18
Les cinq objectifs de l'association pour 2016-2020 .....	18

# Projet associatif de l'ARFISS

## PREAMBULE

La question du projet associatif est importante. Elle est, aujourd'hui, d'autant plus nécessaire que le paysage du travail social et des formations sociales est en train de changer et évoluer. La Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale (CPC) vient d'ailleurs d'émettre une proposition d'orientations concernant le devenir du travail social et des formations sociales<sup>1</sup> dans le cadre préparatoire des Etats Généraux du Travail Social de 2015.

Le bien-fondé de la démarche de l'ARFISS autour du projet associatif se révèle nécessaire au regard des enjeux liés à cette refondation du travail social et des métiers sociaux. C'est là un élément fort qui justifie et nécessite cette réflexion autour du projet associatif.

Un autre argument plaide également pour l'élaboration du projet associatif. Cet argument tient à l'existence même de l'association, à ses buts, à ses missions. Pour l'ARFISS, le projet associatif est l'expression politique du rôle des administrateurs bénévoles dans la gouvernance associative.

Dans le paysage social, il apparaît également que les administrateurs doivent s'interroger sur le positionnement même de leur action au sein de l'association comme à l'extérieur de celle-ci. Le conseil d'administration n'est pas une simple chambre d'enregistrement de décisions à prendre dans le cadre du fonctionnement des activités. Il est surtout et avant tout un lieu de décisions d'ordre politique. Pour cela, il doit produire ses propres analyses en lien avec les questions sociales qui font l'objet de la mise en place des missions de formation qu'il s'est donné et s'est vu confier. Ce sont ces analyses qui vont constituer le « cadre » général de la politique de l'association, cadre qui composera un schéma de référence pour tous les acteurs et qui contribuera à la consolidation de l'identité de l'ARFISS.

***Ainsi, la démarche du projet associatif voulue par le président, les membres du bureau et du conseil d'administration répond à deux grands objectifs :***

- ***Se saisir de la période actuelle qui, sur le plan institutionnel et législatif, rebat les « cartes » du travail social et des formations sociales, pour inscrire l'ARFISS dans cette démarche de refondation. Démarche qui apportera sa pierre à l'édifice de cette reconstruction.***
- ***Permettre l'émergence d'une fonction politique du conseil d'administration de l'ARFISS à travers son positionnement face aux différentes questions sociales qui composent le paysage de l'action sociale, du travail social et des formations professionnelles. De ce positionnement associatif se constitueront légitimement les orientations fondamentales et se définira le cadre***

---

<sup>1</sup> « Métiers et complémentarités – Architecture des diplômes de travail social » – DGCS – décembre 2014

***stratégique qui ancrera les activités de l'association dans la commande politique issue des instances statutaires.***

Le projet associatif de l'ARFISS est ce cadre-repère nécessaire tant pour la vie intérieure que pour la communication extérieure de l'association ; ceci en prenant en compte l'évolution des besoins sociaux, des diverses réglementations et des métiers traditionnels ou nouveaux du Travail Social et de l'Intervention sociale.

**La démarche autour du projet**

L'ARFISS a deux ans d'existence. L'IRTS est partie intégrante de l'ARFISS. L'IRTS représente une importante activité historique de l'association, mais qui n'exclut pas le développement d'autres activités liées aux buts que s'est donnée l'association dans ses statuts.

L'association possède des points forts, mais aussi des points de fragilité. Un état des lieux non exhaustifs des principaux points forts et des fragilités repérés permet une lecture de l'état actuel de l'association.

<b>Les « Forces »</b>	<b>Les « Fragilités »</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une envie de créer</li><li>- Une mobilisation forte du bureau</li><li>- Des acteurs en attente</li><li>- Un contexte en mouvement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une lisibilité de l'association insuffisante</li><li>- Une gouvernance associative à redéfinir</li><li>- Un manque d'impacts sur l'interne de l'association</li></ul>

Ce tableau « forces-fragilités » concerne l'état actuel de l'association et de ses instances dirigeantes. Il ne prend pas en compte les dimensions d'ordre technique liées à la mise en place des formations sociales qui sont du ressort de l'équipe technique. Mais il semble évident que ces forces et fragilités repérées ci-dessus ont de forts impacts sur l'ensemble de toutes les activités de l'association. D'où la nécessité de ce travail sur le projet associatif qui permet la prise en compte de cet état de fait afin de pouvoir le transformer et le dépasser en renforçant les « forces » présentes et en réduisant les « fragilités ».

C'est cette approche qui a constitué le fondement de la réflexion et qui a orienté la démarche du projet de l'association ARFISS.

**Les quatre principes retenus dans la démarche du projet**

**Un projet qui s'inscrit dans une histoire**

Il est important de ne pas écrire un nouveau projet associatif sans mettre en place les passerelles nécessaires avec l'histoire même de l'association, des raisons premières de sa fondation, des éléments de son évolution dans l'espace<sup>2</sup> et le temps, de la prise en

---

<sup>2</sup> L'espace doit être entendu ici comme la présence de l'association et de l'IRTS sur le tout le territoire actuel Picto-Charentais.

compte des valeurs culturelles existantes issues de cette même histoire. Le « projet associatif » retravaillé prend ses racines dans cette histoire et s'inscrit dans cette continuité, tout en mettant en place des perspectives nouvelles qui représentent autant de points d'évolution par rapport à certains éléments qui ont fait l'histoire de l'association.

L'élaboration du projet associatif tient compte des objectifs et de l'environnement à partir desquels a été créée et a évolué l'association. Il prend en compte l'environnement actuel dans lequel doit s'inscrire l'association. Il identifie les valeurs d'hier pour mieux identifier les valeurs d'aujourd'hui.

### **Un projet qui affirme son appartenance au secteur de l'économie sociale et solidaire.**

Ce rattachement n'est pas sans conséquences. Il engage de ce fait tous les administrateurs dans une démarche permanente d'articulation de la réalité économique de l'ARFISS et de son utilité sociale.

Il situe l'ARFISS dans une démarche à partir de laquelle sont réaffirmées les valeurs suivantes :

- la recherche de l'utilité collective,
- le principe du non lucratif,
- la gouvernance démocratique (1 personne/1 voix),
- la finalité explicite au service du bien public : intérêt général/utilité sociale,
- l'ancrage territorial tant dans le paysage de la formation professionnelle que dans celui du Travail Social,
- l'indépendance politique entendue comme la capacité de l'association à adopter les postures nécessaires en lien avec la nature de ses missions.

### **Un projet associatif comme espace d'engagement collectif et individuel**

Pour ce troisième thème de travail, plusieurs pistes de réflexion ont été approfondies.

- le travail sur les mutations concernant la signification de l'engagement, ce qu'il implique,
- la question de la « professionnalisation » du bénévolat,
- la question des compétences concernant les bénévoles.

### **Un projet associatif fixant des objectifs pour les cinq ans à venir**

Ces buts peuvent être de différentes natures et de différents ordres, mais il semble important de bien les repérer et de réfléchir à l'adaptation des moyens concrets pour leur réalisation.

Après avoir resitué la démarche autour du projet associatif, les principes suivants vont être développés :

- un projet inscrit dans la continuité de l'histoire de l'association,
- un projet fondé sur des valeurs et inscrit dans une démarche éthique,
- un projet intégrant les évolutions sociétales et celles des formations,
- un projet résolument tourné vers l'avenir,
- un projet avec des objectifs pour la période 2016-2020.

\*\*\*

## Un projet inscrit dans la continuité de l'histoire de l'association

L'association d'aujourd'hui s'inscrit nécessairement dans toutes les évolutions – rapides ou lentes - qui ont fait les différents changements au fil du temps. Il est important de se rappeler les origines de ce mouvement associatif dont la réalité actuelle de l'existant en est directement le résultat. Et ceci non pas en adoptant une démarche faite de nostalgie d'un passé plus ou moins idéalisé, mais d'une démarche qui consiste à utiliser ce passé pour en tirer les enseignements et éclairer l'aujourd'hui en lien avec un contexte et des enjeux qui se sont profondément modifiés.

### Eléments de l'histoire

On retrouve dans les principales traces de cette histoire une grande part des évolutions liées au secteur de l'action sociale et médico-sociale dans la région qui ont permis les constructions des dispositifs sociaux et médico-sociaux au cours des 50 dernières années.

1963 : création de l'Ecole d'éducatrices de Pont-Achard par la congrégation religieuse des « Filles de la Sagesse » dans des locaux affectés aux soins (ancienne clinique). La direction de cette première école est assurée par un professeur de philosophie de Poitiers. Il n'existe pas encore d'association constituée, mais une gestion directe par la congrégation.

1965 : première association loi 1901 dénommée « l'association éducative la Sagesse-Pont Achard » qui gère une école d'éducatrices.

1969 : l'association devient propriétaire du site actuel.

1970 : création de l'école d'assistants de service social en lien avec l'école d'éducateurs. Ce sont ces deux formations sociales qui sont fondatrices de l'établissement de formation.

1972 : unification dans une même structure de l'école d'éducateurs et de celle de l'école d'assistants de service social. De nouveaux statuts sont adoptés et l'association change de dénomination. Elle devient « association du Pont Achard » et l'école se transforme en « centre régional de formation et de recherche pour les carrières sociales » (CRFRCS).

Fin 1972 : le CRFRCS (centre régional de formation) devient IRFRCS (Institut régional de formation) et ceci à titre expérimental.

1985 : l'association devient « l'ARFOTRAS » (association régionale Poitou-Charentes pour la formation et la promotion des travailleurs sociaux). Ce changement de nom de l'association précède la publication de l'arrêté du 22 août 1986 du ministère des Affaires sociales créant les Instituts régionaux de Travail Social.

D'un point de vue de l'histoire de ces établissements que sont les IRTS, il est à observer que leur structuration prend appui sur le modèle de l'Institut du Poitou-Charentes.

Déjà en 1973 un document de 4 pages intitulé « réflexions au niveau de la pédagogie » un document expose une orientation fondamentale pour l'IRTS de Poitiers qui est très d'actualité actuellement : « *Il s'agit de créer un diplôme à une échéance dont le terme ne doit pas être trop éloigné, un diplôme unique de travailleur social qui éviterait le morcellement social et la diversification des diplômes.....* »

1994 : l'ARFOTRAS devient l'AGIRTS (Association de Gestion de l'Institut Régional du Travail Social Poitou-Charentes).

2013 : naissance de l'ARFISS.

Ces différentes étapes qui ont constitué l'histoire de l'association sous ses différentes dénominations ont épousé l'histoire même du Travail Social et de ses formations.

Ce capital culturel que représente l'association aujourd'hui est fait de recherche, d'applications pédagogiques, d'adaptation aux évolutions de tout un secteur.

L'enseignement que l'on peut retenir du déroulement de cette histoire, c'est que rien n'a été figé et que l'association et ses équipes de professionnels ont su adapter les réponses au fur et à mesure des nouveaux enjeux qui se présentaient.

Le changement et l'adaptation, sans reniement des valeurs associatives, ont été les traits dominants de cette longue période qui va de 1963 à nos jours.

Dans un moment où, à nouveau, le secteur du Travail Social connaît une profonde mutation, l'association ARFISS doit être en mesure de relever ce nouveau grand défi.

Au regard de cette histoire, le projet associatif retient trois points principaux auxquels doit pouvoir répondre l'association ARFISS.

#### Sur l'environnement actuel de l'association et son impact sur l'association

L'environnement étant très changeant (évolution des politiques publiques, changement de paradigmes dans l'action sociale, réforme des métiers sociaux), il est nécessaire de développer un modèle associatif en capacité d'intégrer de manière positive ces changements. Pour cela, l'association doit redéfinir une politique associative la mieux à même de consolider son identité tout en accompagnant les changements réguliers du secteur ?

***Il nous faut trouver, au fur et à mesure du temps, un modèle associatif dynamique, collaboratif et identifier les leviers pour agir, être réactif et innovant.***

#### Sur la nécessité d'intégrer dès maintenant la place de notre association et de l'IRTS dans la nouvelle grande région :

La nouvelle grande région va représenter une nouvelle donne politique et administrative qui va nécessiter des stratégies nouvelles. Là où il y avait un centre de formation pour une unique région Poitou-Charentes, il y aura désormais plusieurs grands centres de formation issus de la fusion d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes. Il sera nécessaire d'élaborer un nouveau « schéma régional des formations sociales » lié à cette nouvelle grande région.

***De nouveaux chantiers sont à ouvrir qui consisteront à repenser la manière dont l'ARFISS va devoir se rejouer en tenant compte des grands changements sociaux :*** (évolution au niveau de la famille, prise en compte des questions de pauvreté et



d'exclusion sociale, du vieillissement des populations (la nouvelle grande région sera la première du point de vue du nombre de personnes âgées), l'immigration, les questions liées aux handicaps, à la protection de l'enfance dans un contexte d'évolution des familles... ).

### Sur le comment inventer notre association pour demain ?

L'association ARFISS se définit comme :

- une plate-forme ouverte sur toutes les formations professionnelles en Travail Social et Intervention sociale,
- un espace de transmission de la culture du Travail Social et un lieu de construction des nouvelles cultures,
- un espace de recherche autour des évolutions du modèle pédagogique en y intégrant le numérique, (identités des métiers sociaux, transmission des savoir-faire....)
- un lieu « d'innovation sociale et d'expérimentation » : en menant des études sociales, en répondant à des appels à projets, en étant un lieu de veille, un lieu d'analyse des évolutions des besoins sociaux de la population de la grande région,
- un lieu repéré par les différents partenaires comme « espace ressources » en capacité d'amener sa contribution à une construction sociale de notre avenir commun (le faire société et le vivre ensemble, la cohésion sociale),
- un lieu de ressourcement ouvert à tous les professionnels du secteur de l'action sociale et médico-sociale, mais aussi aux bénévoles des associations, aux collectivités et établissements publics (CCAS, conseils départementaux, CAF, MSA, aux associations de l'action sociale ou médico-sociale...),
- un lieu où se reconfigure « la mission de service public » du Travail Social et de ses professionnels.

\*\*\*

## II

### Un projet fondé sur des valeurs partagées, se référant aux principes de l'économie sociale et support pour une démarche éthique vécue

Le rattachement de l'ARFISS au secteur de l'économie sociale et solidaire doit faire sens pour notre mouvement associatif. L'appartenance à ce secteur signifie aussi l'adhésion aux principes et valeurs qui ont fait l'histoire de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Il n'est pas question ici d'opposer différents modèles de développement économique et social mais bien plutôt d'affirmer ce qui relie l'association à l'ESS : son histoire dont nous avons rappelé les grands moments, ses étapes qui ont permis son évolution et son développement, les enjeux actuels auxquels l'ARFISS est confrontée, les choix au niveau des principes qu'ils sont nécessaires de faire, le type de gouvernance associative qu'il nous faut développer.

Il est nécessaire de réaffirmer cette appartenance de l'ARFISS au secteur de l'économie sociale et solidaire. L'association Loi 1901 qui représente une des familles de l'ESS (au côté des fondations, des mutuelles, des coopératives) a servi et sert très majoritairement de cadre juridique et statutaire pour la majorité du secteur social et médico-social.

#### Les six valeurs affirmées dans le projet associatif de l'ARFISS

##### *La recherche permanente de l'utilité sociale*

Ceci demande à bien vérifier que les intérêts recherchés par l'association le sont dans un souci permanent de servir l'intérêt de la société à travers lui, celui du travail social (sa recherche, ses formations, ses pratiques, ses organisations institutionnelles...).

L'association n'est pas dans une recherche d'un intérêt privé. Son action est là pour enrichir la collectivité et les territoires. Elle n'œuvre donc pas pour des intérêts individuels et privés mais dans l'intérêt de la cause publique exprimé dans l'objet de ses statuts.

##### *L'affirmation du principe de non-lucrativité*

Il va de soi que l'ARFISS ne partage aucun excédent financier entre ses membres qui sont présents à titre bénévole. Elle ne recherche pas la « lucrativité » pour ses administrateurs.

Ce principe n'est pas contraire à la recherche de l'équilibre économique et financier indispensable à la poursuite des actions entreprises, ni à la recherche d'excédents financiers utiles pour le développement de l'association.

Mais l'association doit être attentive à ce que cette recherche d'excédents financiers ne devienne pas le souci unique de l'association, faisant passer ainsi les autres dimensions de la vie associative dans un second plan : finalité sociale, enracinement des valeurs associatives dans les pratiques...

L'expérience nous apprend qu'une association dont toute l'énergie se focalise sur la question économique s'appauvrit quant à la réalisation de son objet social. Autant la dimension économique est importante pour la pérennité de l'association et pour son

développement, autant sa position centrale et dominante, si on n'y prend garde, se réalise toujours au détriment d'une partie ou de la totalité de ses objectifs sociaux, voire entre en contradiction avec ceux-ci.

C'est pourquoi nous entendons la « non-lucrativité » comme une recherche permanente des équilibres entre la dimension économique et la dimension sociale. La recherche de cet équilibre doit être porteur de sens tant au niveau des adhérents et administrateurs qu'à celui des salariés qui composent l'équipe technique au service de la mission associative.

### *La refondation de la gouvernance démocratique*

L'association souhaite réaffirmer le principe démocratique « 1 homme = 1 voix » au sein des instances statutaires.

Ce principe a des conséquences pratiques et organisationnelles au niveau de la vie associative. En particulier, ce principe rappelle que la gouvernance associative est fondée sur la liberté de pensée et d'expression de chacun. L'opinion de chacun des membres est respectée et prise en compte. Et c'est le débat démocratique qui permet l'avancée commune dans une gouvernance partagée quant aux moyens retenus collectivement.

Pour que la gouvernance démocratique ne soit pas qu'un faire-valoir, il est nécessaire de mettre en place des pratiques associatives suffisamment vivantes et dynamiques qui évitera l'enlisement ou la perte de vue, dans le temps, de ce principe de démocratie et de citoyenneté active.

### *L'affirmation de manière permanente des finalités de l'association au service de l'intérêt collectif et du bien commun*

Nous sommes conscients qu'un des dangers pour notre association est, avec le temps, l'éloignement de ses propres objectifs et finalités.

Le projet associatif doit pouvoir mettre la veille nécessaire pour prévenir et contourner ce risque.

Comment faire vivre les finalités de l'association dans toutes les pratiques de l'association pour qu'elles restent source de sens et de valeur pour les adhérents, les administrateurs et au-delà les équipes, les étudiants, les personnes en formation ?

### *L'ancrage dans le territoire*

Etre acteur du et dans le territoire est un principe de base qui, aujourd'hui, semble aller de soi.

Pour l'ARFISS, le territoire est d'abord celui de la proximité. L'association sera présente autant que faire se peut auprès des acteurs sociaux et médico-sociaux pour répondre à leurs besoins de recherche et de formation professionnelle.

Mais au-delà, l'ARFISS se positionnera dans ce nouveau territoire que représente la nouvelle grande région et nouera des partenariats de co-construction avec les autres institutions de formation en travail social.

L'ancrage territorial demande également de développer des espaces collaboratifs avec différents partenaires. L'association ne se positionnera pas dans un rapport de concurrence mais plus dans un rapport de recherche partagée pour mieux répondre aux besoins des territoires en matière de formation et de recherche/développement.

### *La recherche d'une plus grande indépendance politique de l'association*

L'indépendance politique ne signifie nullement une non-participation au débat politique qui concerne les politiques sociales et celles de la formation des travailleurs sociaux. Au contraire, notre engagement politique associatif est fait d'actions et de propositions.

L'association partage avec les institutions politiques (essentiellement l'Etat et le Conseil Régional mais aussi les Conseils Départementaux) une partie des missions publiques pour lesquelles elle a délégation. Pour cela, elle perçoit des dotations financières qui lui permettent d'accomplir ses missions.

L'association veut faire en sorte que cette relation financière n'instaure pas entre les collectivités et elle des rapports « d'instrumentalisation » mais veillera en permanence à préserver l'indépendance associative tant du point de vue politique que technique.

\*\*\*

### III

## Un projet intégrant les évolutions sociétales et celles du travail social et des formations sociales

L'ARFISS est un lieu de formation professionnelle pour les métiers sociaux. Cela signifie qu'elle assure la formation à des jeunes ou des adultes qui vont exercer un métier dans le secteur social ou médico-social. Elle répond également aux besoins de formation tout au long de la vie qui s'adressent à des professionnels en exercice.

Mais on ne forme pas aux métiers du social comme on le faisait en 1963, date de création de la première école.

Le projet associatif souhaite prendre en compte les évolutions actuelles de la société dans leurs effets sur la question sociale. Pour cela, plusieurs points sont à retenir dans le cadre de cette démarche concernant le projet de l'ARFISS.

#### Les évolutions de la société

C'est un lieu commun que de constater que la société a changé en particulier pour tout ce qui touche les problèmes dits sociaux.

La plupart des métiers du Travail Social ont été créés à un moment de reconstruction du pays (à partir des années 50) et dans une période de développement économique et social (appelée les 30 glorieuses). Pour le Travail Social, il s'agissait alors de prendre en compte les personnes souffrant de handicaps, d'assurer « la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en danger », de traiter socialement une population dite de « cas sociaux » qui était celle qui restait sur le bord du chemin de la croissance.

Au début des années 80, on assiste à la montée importante des « nouveaux pauvres ». Il s'agissait des premières manifestations d'une crise de l'emploi qui, depuis, n'a fait que s'amplifier. Pauvreté et exclusion sociale arrivent dans la réalité de notre société et le Travail Social se trouve en première ligne pour accueillir et accompagner ces nouveaux pauvres. Au côté des publics « traditionnels » qu'il accompagnait, le Travail Social se trouve confronté massivement à des milliers de personnes qui, ayant perdu leur emploi, se retrouvent dans de grandes difficultés sociales.

C'est cette montée des précarités sociales qui a questionné le Travail Social pour lequel il ne s'agissait plus seulement d'accompagner une population en difficulté dans une période de croissance économique mais d'accueillir une population nombreuse de salariés rejetés de l'emploi dans une période de ralentissement de croissance. Pour le Travail Social, cela signifiait que « l'insertion » devenait une tâche de plus en plus difficile et qu'il fallait s'adapter à des situations sociales qui allaient devenir de plus en plus dégradées (violences faites aux femmes, recherche de nouveaux repères, recherche de sens, prise en compte et accompagnement des évolutions).

Ces dernières décennies ont vu également l'apparition massive de problèmes sociaux qui, tous, produisent des dépendances diverses : vieillissement de la population et questions liées à la dépendance et à la grande dépendance, difficultés d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, arrivée massive d'immigrants, chômage structurel qui continue à laisser sur le bord de la route des centaines de milliers de nos concitoyens.

Face à un tel bouleversement social, les politiques sociales se sont multipliées, de nouvelles politiques sont apparues (politiques de la ville). Le Travail Social a lui-même été confronté à la montée massive de la précarité et de la pauvreté, ce qui n'a pas été sans incidence sur les pratiques professionnelles dont le changement a été rendu nécessaire.

En ce qui concerne le secteur du médico-social, plus particulièrement celui du handicap, on connaît l'évolution des connaissances pour ce secteur. Cette évolution est importante et n'est pas sans conséquence sur les accompagnements médico-sociaux et donc sur les pratiques du travail social et des actions socio-éducatives. Si, pour ce champ professionnel, on retrouve des problématiques proches de celles de l'exclusion sociale, les formations sociales doivent nécessairement s'adapter à ces nouvelles connaissances et les formations sociales doivent pouvoir s'ajuster aux évolutions identifiées dans ce secteur des handicaps.

Le projet associatif de l'ARFISS prend en compte cette évolution importante et souhaite contribuer à y amener des réponses du point de vue des formations.

En effet, au côté des métiers traditionnels du Travail Social, de nouveaux métiers se sont créés pour répondre à la nouvelle question sociale. D'autres métiers de l'intervention sociale se développent en dehors du champ réglementé des formations sociales.

L'ARFISS souhaite que les formations sociales qu'elle met en place soient le plus en lien avec ces réalités sociales afin de doter les futurs professionnels du Travail Social des compétences nécessaires pour l'exercice de métiers aujourd'hui mis à l'épreuve de cette réalité sociale difficile.

### **Les nouveaux enjeux autour des formations sociales**

Les métiers du Travail Social sont liés aux grandes politiques sociales publiques. Ils évoluent tant au niveau des formations qu'à celui des pratiques professionnelles en étroite liaison avec la mise en œuvre de ces politiques dans les différents secteurs de l'action sociale et médico-sociale.

L'histoire des métiers du Travail Social et leur évolution est liée au développement des politiques sociales car il s'agit, la plupart du temps, d'adapter leur application aux situations des personnes accueillies, hébergées, accompagnées. C'est sur cette réalité que repose une des missions premières du Travail Social.

Dans la période récente, des réformes des diplômes d'Etat ont eu lieu. A cette occasion, d'importantes modifications dans le contenu des formations elles-mêmes se sont traduites par une refonte des programmes, par la mise en place de domaines de compétences, par la reconnaissance de sites qualifiants.

Les modèles pédagogiques traditionnels ont été fortement impactés par ces réformes.

L'ARFISS souhaite poursuivre l'accompagnement de cette évolution des formations sociales pour leur mise en œuvre. En particulier, elle reste attentive aux liens étroits qui doivent exister et se développer entre pratiques de formation et pratiques professionnelles au niveau des différents secteurs du champ social ou médico-social. Elle reste en même temps très ouverte aux nouveaux métiers de l'intervention sociale qui font besoin dans le cadre de l'accompagnement des personnes en difficulté.

\*\*\*

## IV

### Un projet comme « espace d'engagement »

Le thème de cette rencontre sur le projet associatif est « l'engagement ».

Autour de l'engagement individuel ou de l'engagement collectif, il s'agit de préciser la manière dont le projet associatif mentionne ou non les conditions de cet engagement.

#### L'engagement dans l'ARFISS

C'est l'engagement qui fait « vivre » notre mouvement associatif et qui sert à le dynamiser.

L'engagement, d'abord individuel puis collectif, se définit pour l'ARFISS à partir des cinq principes suivants :

- L'engagement est la participation active à l'entreprise commune. Ce premier point correspond à la mise en application de l'objet social de l'association, à sa réalisation et à la réussite des actions qui y sont menées.
- L'engagement est un « acte de décision » qui sous-tend une conduite d'implication permanente.
- L'engagement exige de « s'éprouver soi-même responsable de ce qui arrive ».
- L'engagement est « d'ouvrir un avenir à l'action ».
- L'engagement est l'acte par lequel l'individu assume les valeurs qu'il a choisies et donne, grâce à ce libre choix, un sens à son action dans l'association.

#### Les trois exigences pour la vie de l'ARFISS : bénévolat et compétences, solidarité, évaluation

##### *Les bénévoles et leurs compétences*

Il est indispensable que les grands champs d'activité de l'action sociale et médico-sociale soient représentés au niveau des membres du Conseil d'Administration. Il est nécessaire aujourd'hui d'avoir une composition du Conseil d'Administration qui privilégie la diversité, qui soit un rassemblement de potentialités et qui sache associer le concours de différentes « expertises » nécessaires à l'objet social de l'association.

##### *La « solidarité » entre les membres du Conseil d'Administration*

Partageant une « cause commune », celle de l'association, la solidarité dans l'engagement comme dans les prises de décisions fait partie d'un principe de base pour qu'existe, entre les membres, un rapport de confiance partagée. Pour cela, les membres de l'association, les administrateurs du Conseil d'Administration doivent agir collectivement à partir des orientations choisies de manière démocratique. Pour cela, il est nécessaire de se tenir aux orientations choisies, de ne pas les perdre de vue au fur et à mesure du déroulement du temps, de ne pas « lâcher » tant que les objectifs contenus dans les orientations ne sont pas atteints.

Un suivi et une évaluation régulière des orientations et de leurs mises en œuvre au niveau de l'ARFISS. La mise en place d'un comité d'orientation apparaît nécessaire pour assurer un suivi régulier des évolutions des actions entreprises, pour rechercher les nouveaux



leviers permettant de les mener à bien et pour surmonter les obstacles qui apparaîtraient au fur et à mesure de leur déroulement.

### **Une charte d'engagement des administrateurs**

Il sera élaboré par l'association une « charte d'engagement des administrateurs ». Cette charte d'engagement comprendra les grands points qui font l'engagement collectif et l'engagement individuel. Cette charte a vocation d'être une référence permanente pour les membres de l'association et les élus du Conseil d'Administration.

Plus particulièrement, la charte d'engagement contiendra « ce que l'on attend d'un membre adhérent et d'un administrateur », le niveau de son engagement dans le cadre de l'ARFISS. Ce point est important ; une partie des membres de l'association sont des représentants de diverses institutions sociales ou associations.

La charte contiendra, entre autres, les points suivants :

- un point sur l'adhésion aux valeurs communes,
- la nécessité d'une solidarité active autour des décisions prises en commun,
- le soutien à la direction dans son action,
- l'obligation pour les adhérents de l'ARFISS de participer à des temps de réflexion qui faciliteront l'émergence d'une « culture commune »,
- la recherche permanente d'un consensus autour des positions publiques de l'association.

Cette « charte d'engagement » accompagne le projet associatif dans sa dimension évolutive, projet dont il est souhaitable qu'il reste le possible plus « vivant et dynamique ».

### **La dimension du positionnement politique de l'association**

Les membres du groupe de travail partagent l'importance du positionnement politique de l'association. Le terme politique s'entend ici comme une implication de l'ARFISS dans les débats sur les questions sociales, celles du travail social et celles des formations sociales. Il s'agit d'adopter une « position citoyenne des administrateurs ».

L'association est aussi un « groupe de pression » pour toutes les questions liées à la défense des formations sociales, du travail social et de l'intervention sociale, de l'innovation sociale, du développement social local.

L'association est aussi un « lieu ressource » pour les pratiques professionnelles dans le Travail Social au service des professionnels, des personnes concernées, des institutions et des collectivités.

L'association s'adaptera en permanence aux divers changements législatifs, administratifs, réglementaires dans le cadre de son positionnement politique et ceci dans la fidélité à ses valeurs partagées.

\*\*\*

## V

### Le projet associatif : ses objectifs pour la période 2016-2020

Les cinq objectifs retenus pour la période des cinq années à venir sont liés à l'approfondissement des neuf points stratégiques suivants :

1. La vie associative, son éthique, ses modalités pour un fonctionnement démocratique, coopératif et collaboratif.
2. La valorisation de l'image de l'association : ce que l'on souhaite changer au niveau des représentations existantes sur l'association.
3. Le développement économique et social de l'association. Réflexion sur le modèle de développement que l'association mettra en place.
4. La gestion sociale de l'association : la coopération à établir avec le personnel salarié de l'association. Le développement d'un climat social basé sur la confiance et la reconnaissance des fonctions et responsabilités des uns et des autres.
5. Le renforcement des démarches de coopération avec tous les acteurs : associations, établissements, collectivités, autres organismes de formation.
6. L'innovation sociale en matière de recherche en travail social et en intervention sociale et de formation tout au long de la vie : les évolutions pédagogiques, les nouvelles formations professionnelles, la réflexion autour des questions sociales liées au travail social.
7. L'évaluation du projet associatif liée aux actions entreprises : son rythme, la méthode choisie.
8. Les actions à mener et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs choisis pour le projet associatif.
9. L'ensemble des actions stratégiques.

#### Les cinq objectifs de l'association pour 2016-2020

- Refondation de la gouvernance de l'association
- Travail sur la communication tant interne qu'externe
- Développement des partenariats et des coopérations (en particulier dans le cadre de la nouvelle grande région)
- Approfondissement de la Recherche/Développement
- Evaluation de l'association

Le projet associatif met en place un cadre de référence pour tous les administrateurs mais aussi pour les partenaires extérieurs et l'équipe de professionnels de l'association, les personnes en formation.

Ce cadre de référence servira de référence à toutes les actions menées par l'association tant au niveau de « l'esprit que de la lettre ».

Ce projet associatif de l'ARFISS demande à être expliqué et partagé par les différents acteurs qui concourent aux missions de l'association.





ASSOCIATION DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN INTERVENTION SOCIALE ET DE SANTE POITOU-CHARENTES  
1 Rue Georges Guynemer  
86000 POITIERS

L'ARFISS, une association régie par la loi 1901 et est gestionnaire de  
**l'IRTS Poitou-Charentes**  
**1 rue Guynemer**  
**86000 POITIERS**